# CongoEco

LE BULLETIN D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

DOSSIER

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNICONGO

## LA VOLONTÉ DE CONSTRUIRE ENSEMBLE ET LE PLAISIR DE NOUS RETROUVER



### LE CHIFFRE DU MOIS

**3 120,8**

**milliards**

*de ressources budgétaires projetées en 2027 : excédent annoncé de 482,4 milliards FCFA.*

### VIE DE L'UNION


- Assemblée générale 2026 : UNICONGO renouvelle ses bureaux et réaffirme ses priorités économiques
- Ils nous ont rejoints : Découvrez les nouveaux adhérents de l'Union


### ACTUALITÉS


- Congo–Mozambique : le privé congolais face aux enjeux pétroliers
- Crise énergétique : Tous à la recherche de solutions durables
- PND 2027-2031 : une concertation avec le secteur privé
- Tuyauterie et soudage : Ponticelli Congo met les savoir-faire industriels à l'honneur


### ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX


- Du grand commerce à l'Industrie : une mutation désormais nécessaire
- Pénuries de carburant : les entreprises pointent un manque d'anticipation
- Zoom sur un secteur : Hôtellerie
- Focus Entreprise : Désormais au JT de Télé Congo
- Zoom sur une institution : OIE


### COIN DE L'EXPERTISE


- Mot de l'expert : Môle Est : le port tout électrique se prépare aussi sur le réseau, par Romain Blachier
- Bon à savoir : Licenciement pour motif économique par Ninelle Bassouka-mbila



OCT 2026

#24

# CONGO TERMINAL
## POINTE-NOIRE



### Congo Terminal franchit le cap du million d'EVP et renforce son rôle de hub régional

Congo Terminal franchit une étape majeure : 1 176 451 EVP ont été traités au 30 octobre 2026, ce qui lui permet de dépasser le cap symbolique du million avant la fin de l'année. Avec trois nouvelles lignes régulières et des cadences inédites sur les grands navires, le terminal vise 1,3 million d'EVP à fin 2026.
Ce résultat témoigne de la progression soutenue des activités et de la mobilisation constante des équipes face à la croissance des opérations portuaires.

Acteur central du commerce extérieur congolais et des flux régionaux, Congo Terminal est le seul terminal à conteneurs de la République du Congo. Il détient l'exclusivité du traitement des conteneurs au port autonome de Pointe-Noire et assure, à ce titre 100 % du trafic conteneurisé du pays.

Principale plateforme de transbordement en Afrique subsaharienne, les volumes sont en hausse d'environ 11 % vs la même période en 2025. Depuis Pointe-Noire, les marchandises sont réexpédiées vers la RDC, le Cameroun, l'Angola et le Gabon, ce qui confirme le rôle du port comme plateforme régionale de référence.

L'ouverture de trois nouvelles lignes régulières cette année a renforcé la connectivité maritime du terminal : le W7A de Maersk (environ 1 000 mouvements par escale), l'EURAF 5 de CMA CGM (jusqu'à 450 mouvements par escale) et l'IAS opérée par MSC (jusqu'à 1 250 mouvements par escale).

Sur les porte-conteneurs de 15 000 EVP, Congo Terminal enregistre une cadence moyenne de 27 mouvements par heure. Ce résultat confirme la capacité du terminal à traiter efficacement les plus grands porte-conteneurs de la région avec des standards de productivité élevés.
Pour accompagner cette progression, Congo Terminal prépare l'extension de son terminal avec le Môle Est : un quai de 750 mètres, 100 % électrique, qui doublera la capacité du terminal. Sa mise en service est prévue en 2027.

« Le million d'EVP valide une stratégie fondée sur la connectivité, la productivité et l'investissement. Cette réussite reflète la confiance des grands armateurs, comme la qualité du travail de nos équipes. Avec les trois nouvelles lignes régulières et notre capacité à accueillir les plus grands navires, nous préparons Pointe-Noire aux volumes de demain. Le Môle Est, qui doublera notre capacité d'ici 2027, en est la prochaine étape »
déclare Anthony Samzun, Directeur Général de Congo Terminal.
« Franchir le million d'EVP est une étape importante pour Congo Terminal. Cette performance est avant tout le résultat de l'engagement quotidien de nos équipes et de notre capacité collective à maintenir un haut niveau de performance opérationnelle. Nous devons désormais poursuivre cette dynamique afin d'atteindre notre objectif de 1,3 million d'EVP à fin 2026 » souligne Emmanuel Addo, Directeur d'Exploitation de Congo Terminal.

Avec ce cap symbolique Congo Terminal consolide sa position de plateforme portuaire de référence, contribue à la compétitivité du corridor congolais et renforce le rôle stratégique du port de Pointe-Noire dans les chaînes d'approvisionnement régionales et internationales.

# ÉDITO



**Par Nancy CHENARD**
**Secrétaire générale exécutive d'UNICONGO**



Le 23 octobre dernier, à Brazzaville, notre Assemblée générale et la soirée de gala qui l'a suivie ont offert deux expressions complémentaires de ce qui fait vivre UNICONGO : la volonté de construire ensemble et le plaisir de nous retrouver. Dans une période exigeante pour les entreprises, ces rendez-vous ont rappelé combien notre cohésion constitue une ressource précieuse pour affronter les difficultés et préparer l'avenir. Au nom du Bureau et de l'équipe du Secrétariat général, nous remercions chaleureusement l'ensemble des adhérents présents, particulièrement ceux qui ont fait le déplacement depuis Pointe-Noire. Votre participation donne tout son sens à notre action. Elle témoigne de votre attachement à une organisation qui, **depuis 67 ans et avec désormais 468 membres**, porte les préoccupations du secteur privé et contribue au dialogue économique national. Cette Assemblée générale était la première présidée par Dieudonné NDINGA MOUKALA depuis l'élection du Bureau, le 19 juin dernier. Elle s'inscrit dans une continuité à laquelle nous sommes attachés : préserver les acquis, renforcer notre proximité avec les adhérents et ouvrir de nouvelles perspectives pour notre Union. Elle a également permis de présenter les nouveaux bureaux de nos fédérations professionnelles. Nous adressons nos chaleureuses félicitations aux élus et les remercions de leur engagement. Leur connaissance des secteurs, leur disponibilité et leur capacité à mobiliser les entreprises seront essentielles pour enrichir nos travaux. Le Bureau et le Secrétariat général seront à leurs côtés pour les accompagner dans leurs missions et transformer les préoccupations sectorielles en propositions communes.

Au cœur de cette ambition demeure une conviction : le développement économique du Congo dépend de la vitalité de ses entreprises. Derrière chaque investissement se trouvent une prise de risque, des compétences mobilisées et des perspectives d'emploi. Les indicateurs de croissance doivent donc être appréciés à la lumière des réalités vécues par ceux qui produisent, transportent, commercent et fournissent des services au quotidien. Or, ces réalités restent difficiles. Les tensions sur l'approvisionnement en carburant et en électricité, les pressions fiscales, les retards de paiement et les lourdeurs administratives pèsent sur l'activité.

Comme l'a souligné le Président, la compétitivité ne peut durablement reposer sur la seule capacité des entreprises à résister. Elle suppose de la visibilité, une sécurité juridique, une fiscalité prévisible et des infrastructures fiables. C'est pourquoi nous continuerons à défendre un dialogue public-privé fondé sur l'anticipation, la concertation et le suivi des engagements. Associer les entreprises suffisamment tôt aux réformes permet d'en apprécier les conséquences et d'en améliorer les conditions d'application. Notre contribution doit être documentée, constructive et ferme lorsque les intérêts légitimes de nos membres l'exigent. La qualité du dialogue se mesurera aussi aux avancées concrètes qu'il permettra. Cette exigence nous concerne également en interne. UNICONGO sera d'autant plus utile que ses adhérents participeront à ses travaux. Partager une difficulté, apporter une expertise ou contribuer à une réflexion sectorielle renforce notre capacité collective à agir.

L'information, la formation et l'accompagnement, notamment des PME et des TPE, demeurent ainsi au cœur de nos priorités.

La soirée de gala a prolongé cette journée dans une atmosphère chaleureuse. Nous adressons nos sincères remerciements aux ministres des Finances, de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, du Tourisme et de la Jeunesse, ainsi qu'à l'ensemble des autorités qui nous ont fait l'honneur de leur présence. Leur participation a offert une occasion précieuse d'échanges avec les acteurs du secteur privé, dans un cadre propice à la proximité et au dialogue. Nous espérons que ces moments fédérateurs ont été, pour nos adhérents, l'occasion de se retrouver, de mieux se connaître et de nouer de nouvelles relations. Au-delà des échanges professionnels, ces rencontres entretiennent la confiance et le sentiment d'appartenance à une même communauté. Merci également à nos partenaires, aux entreprises et aux équipes qui ont contribué à leur organisation. Faisons vivre cet élan dans les mois à venir. Pour 2027, notre cap est clair : une Union plus proche de ses membres, des services renforcés et des propositions concrètes au service de la compétitivité et de l'emploi. Chacun peut y contribuer par son expérience et sa mobilisation.

Merci à toutes et à tous de faire vivre UNICONGO. Rendez-vous l'année prochaine à Pointe-Noire ! ■



# UNICONGO

**Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo**

## ECOUTER • PARTAGER • AGIR



# PILIER DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE


**Siège social Brazzaville**
Tours Jumelles de Mpila
(18e étage, Tour Business Center)

**Bureau de Pointe-Noire**
26, Avenue du Havre, Zone Industrielle Route BI

+242 06 841 04 07 | +242 06 629 59 06 | secretariat@unicongo.cg

**www.unicongo.cg**

# CONGO-MOZAMBIQUE : LE PRIVÉ CONGOLAIS FACE AUX ENJEUX PÉTROLIERS




***À l'occasion de la visite officielle de S. E. M. Daniel Francisco CHAPO, Président de la République du Mozambique, au Port autonome de Pointe-Noire, Michel DJOMBO, Ministre du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé, et Dieudonné NDINGA MOUKALA, Président d'UNICONGO, ont mis en avant les compétences du secteur privé congolais. Cette rencontre de haut niveau ouvre des perspectives de coopération dans les secteurs pétrolier, parapétrolier, industriel et logistique, avec pour ambition de favoriser les partenariats, le transfert de compétences et le développement des chaînes de valeur locales.***

Le 7 octobre 2026, le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) a accueilli une rencontre importante dans le renforcement des relations économiques entre la République du Congo et le Mozambique.

Au-delà de sa portée diplomatique, cette visite a constitué une occasion de présenter le savoir-faire des entreprises congolaises et d'explorer les possibilités de collaboration entre les deux économies.

Cette initiative intervient dans un contexte particulier pour le Mozambique, marqué par de nouvelles perspectives dans le secteur pétrolier. Pour ce pays d'Afrique australe, l'enjeu consiste désormais à transformer le potentiel de ses ressources naturelles en un véritable levier de développement industriel, de création de valeur ajoutée et de consolidation des compétences nationales.

Dans cette perspective, l'expérience du Congo, dont le secteur privé intervient depuis plusieurs décennies dans l'environnement des hydrocarbures et les activités connexes, représente un atout pour nourrir les réflexions et identifier des possibilités de coopération concrètes.

## Le savoir-faire congolais, un levier de coopération

La rencontre a permis de mettre en lumière les capacités du tissu économique congolais dans plusieurs secteurs stratégiques : industrie, activités extractives, agro-industrie, transport et logistique. Les entreprises membres d'UNICONGO évoluent en effet dans des domaines essentiels au développement d'une économie productive et à la structuration des chaînes de valeur locales. Prenant la parole à cette occasion, Dieudonné NDINGA MOUKALA, Président d'UNICONGO, a présenté les caractéristiques de l'environnement industriel congolais et souligné les enjeux liés au renforcement de la transformation locale et à l'accroissement de la valeur ajoutée produite sur le territoire national. Il a également proposé de renforcer les échanges entre les deux pays à travers des programmes de coopération entre les centres de formation, notamment au bénéfice des ingénieurs, techniciens et jeunes apprentis. L'organisation de missions d'affaires destinées à identifier des projets économiquement viables a également été évoquée.







Ces propositions traduisent une conviction portée par le patronat congolais : la coopération économique régionale doit aller au-delà des échanges institutionnels et favoriser des partenariats opérationnels entre entreprises, centres de formation et acteurs industriels.

### Du potentiel pétrolier à l'ambition industrielle

Pour le Mozambique, l'exploitation des ressources naturelles ne saurait constituer une fin en soi. Leur valorisation suppose également le développement d'infrastructures adaptées, la disponibilité de compétences qualifiées, l'émergence de prestataires locaux capables de répondre aux exigences des opérateurs et la création d'activités économiques connexes. La démarche engagée avec le secteur privé congolais vise notamment à mieux connaître les capacités des entreprises locales, à tirer parti de leur expérience et à explorer les possibilités de partenariats. Elle confère ainsi une dimension concrète à la coopération Sud-Sud. Plusieurs domaines présentent un potentiel de collaboration : les services aux industries extractives, la maintenance industrielle, l'approvisionnement, la logistique, la formation technique et le développement des compétences.

Pour les entreprises congolaises, cette dynamique pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de partage d'expertise, de collaboration technique et, à terme, de développement d'activités sur de nouveaux marchés. La concrétisation de ces opportunités dépendra toutefois de l'identification de projets précis, de l'évaluation des besoins des partenaires mozambicains et de la mise en place de cadres de coopération adaptés.

### Le Port autonome de Pointe-Noire, vitrine des capacités congolaises

Le choix du Port autonome de Pointe-Noire comme cadre de cette rencontre revêt une portée particulière. Infrastructure stratégique pour l'économie congolaise, le port joue un rôle central dans les échanges commerciaux, les opérations logistiques et la connexion du Congo aux marchés régionaux et internationaux. Cette infrastructure illustre l'importance des chaînes logistiques dans l'accompagnement des activités industrielles et extractives. Le développement des ressources naturelles nécessite en effet des capacités performantes pour soutenir l'approvisionnement des sites de production, le transport des équipements et la circulation des marchandises.



La découverte de cet environnement portuaire a ainsi permis de mettre en perspective l'expérience congolaise et les possibilités de coopération entre les deux économies.

### Faire émerger des partenariats au-delà de la visite

Au-delà de cette rencontre, l'enjeu consiste désormais à transformer l'intérêt exprimé pour l'expérience congolaise en collaborations durables entre entreprises.

Pour UNICONGO, il s'agit de contribuer à la mise en place d'un dialogue économique structuré, permettant de rapprocher les besoins des entreprises mozambicaines des compétences et des capacités disponibles au Congo. Les échanges entre centres de formation, les missions d'affaires et l'identification de projets bancables constituent autant de pistes pour faire progresser cette ambition. Cette rencontre rappelle que l'expertise acquise par les entreprises congolaises peut constituer un véritable levier de coopération à l'échelle africaine. Dans un contexte où les pays producteurs cherchent à mieux valoriser leurs ressources naturelles, le partage des savoir-faire, la formation des compétences et la constitution de partenariats industriels peuvent contribuer à faire de la complémentarité entre économies africaines une source de croissance et de création de valeur.






De Pointe-Noire à Maputo, le défi est désormais de donner une traduction opérationnelle à cette volonté de rapprochement, en faisant émerger des projets capables de bénéficier aux entreprises et aux populations des deux pays. ■

# CRISE ÉNERGÉTIQUE : TOUS À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES

***Face aux pénuries récurrentes de carburant et aux difficultés d'approvisionnement en électricité, le Gouvernement et les entreprises ont engagé, le vendredi 16 octobre 2026, aux Tours Jumelles de Brazzaville, un dialogue visant à identifier des mesures concrètes. Au cœur des échanges : la maîtrise des coûts, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies alternatives.***




La crise énergétique qui touche le Congo-Brazzaville fragilise de plus en plus l'activité des entreprises. Pour faire face à cette situation, le Ministre chargé du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Michel DJOMBO, a réuni les acteurs économiques afin d'examiner les difficultés rencontrées et de dégager des pistes de solutions adaptées aux réalités des différents secteurs. À cette occasion, une enquête menée auprès des entreprises par le patronat a permis de mesurer l'ampleur des perturbations. Selon les résultats présentés, **100 % des entreprises interrogées rencontrent des difficultés d'approvisionnement en carburant, dont 97 % font état de difficultés importantes.** Les répondants ont également signalé une hausse sensible des prix, parfois supérieure à 50 %, avec des conséquences directes sur leurs coûts de production.

## Des entreprises sous pression

La pénurie de carburant entraîne une augmentation des charges d'exploitation, l'immobilisation des équipements, la réduction des activités et des retards dans l'exécution des contrats. Certaines entreprises sont contraintes de diminuer leur production, tandis que d'autres envisagent le chômage technique, la suspension des investissements ou la réduction de leurs effectifs si la crise devait se prolonger. Au-delà du coût, les entreprises dénoncent surtout le manque de visibilité sur la durée des perturbations et les conditions de leur approvisionnement. Plusieurs participants ont ainsi souligné qu'une énergie disponible à un prix légèrement supérieur pourrait être économiquement plus avantageuse qu'une énergie subventionnée, mais régulièrement indisponible.

Le Ministre a rappelé que le maintien des prix administrés du carburant représente une charge considérable pour les finances publiques et les opérateurs pétroliers. Selon les estimations du FMI, leur coût a atteint **409 milliards de FCFA en 2022, soit 4,5 % du PIB, avant de revenir à 2,5 % du PIB en 2023.** Avec la hausse des cours internationaux, cette charge pourrait désormais être nettement plus élevée, même si ce montant reste à confirmer.

## L'importation directe au cœur des discussions

Parmi les principales pistes examinées figure la possibilité de faciliter l'importation directe de carburant pour certaines entreprises, notamment les grands consommateurs industriels, les opérateurs forestiers et les sociétés intervenant dans les secteurs minier et pétrolier.

Les entreprises qui recourent déjà à ce mécanisme ont toutefois relevé plusieurs obstacles : **les besoins de trésorerie importants, les volumes minimaux d'achat, les capacités de stockage limitées et le poids des taxes sur les produits importés.**

Elles plaident notamment pour un réexamen de la fiscalité applicable, afin de ne pas pénaliser davantage les sociétés qui financent elles-mêmes leur approvisionnement. Le Gouvernement a invité les organisations professionnelles à formuler des propositions précises, chiffrées et sectorielles.

L'objectif est d'évaluer les avantages et les coûts des différentes options, notamment les allègements fiscaux envisageables, tout en tenant compte des recettes publiques et des besoins des petites et moyennes entreprises, qui ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour importer directement.





### Miser sur les énergies alternatives

La question de l'électricité a également occupé une place importante dans les échanges. Les participants ont évoqué les limites du réseau national, les délestages et les difficultés à garantir une alimentation régulière des unités de production. Le développement de solutions solaires, le renforcement des capacités de production et l'amélioration des infrastructures de transport figurent parmi les pistes identifiées. Des entreprises et des fournisseurs de solutions énergétiques ont notamment présenté des projets photovoltaïques associés à des systèmes de stockage par batteries. Des mécanismes de financement, tels que le crédit-bail ou des modèles permettant de répartir l'investissement dans le temps, pourraient faciliter leur adoption. Des mesures fiscales en faveur des équipements solaires ont également été proposées.



À l'issue de la réunion, le Ministre a demandé aux acteurs économiques de transmettre rapidement leurs recommandations, afin de nourrir les discussions avec les administrations concernées. L'enjeu est désormais de transformer ce dialogue en mesures opérationnelles. Pour les entreprises, la priorité est de retrouver une visibilité suffisante pour maintenir leurs activités, préserver les emplois et poursuivre leurs investissements.

Pour les pouvoirs publics, il s'agit de concilier la continuité de l'approvisionnement énergétique, la compétitivité du secteur privé et la soutenabilité des finances publiques. ■





# PND 2027-2031 : UNE CONCERTATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

***Le 27 octobre 2026, à Pointe-Noire, le Ministre chargé de l'Économie et du Plan, Ludovic NGATSE, a présenté au secteur privé les grandes orientations du futur Plan national de développement (PND).***







UNICONGO, représentée par sa Secrétaire générale exécutive, Nancy CHENARD, a pris part à cette concertation. Les échanges ont mis en relation les ambitions de transformation économique et les conditions nécessaires à leur réalisation : amélioration du climat des affaires, financements identifiés et suivi des engagements. Organisée à l'auditorium du Port autonome de Pointe-Noire, en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire, cette rencontre visait à recueillir les contributions des acteurs économiques à l'élaboration du PND 2027-2031. Alors que le PND 2022-2026 arrive à son terme, le Gouvernement prépare un nouveau cycle inscrit dans la Vision Congo 2063. Ses orientations portent sur la diversification économique, le capital humain, les infrastructures et la gouvernance.

## Quatre axes pour orienter la transformation économique

Le ministère a présenté quatre axes structurants. Le premier, consacré à la gouvernance et à l'attractivité, porte sur l'efficacité de l'action publique, l'amélioration du climat des affaires et les conditions d'investissement. Le deuxième concerne le capital humain, à travers l'éducation, la formation et le développement des compétences. Le troisième associe infrastructures et connectivité, avec la modernisation des équipements énergétiques, de transport, de logistique et de communication. Enfin, la valorisation des ressources nationales doit soutenir la transformation locale des matières premières, le développement des chaînes de valeur et la diversification économique. Ces axes devront se traduire en projets cohérents avec les besoins du pays et ses capacités de financement.

## Une ouverture au dialogue saluée par UNICONGO

Lors de son intervention, Nancy CHENARD a salué la démarche de concertation et souligné l'évolution positive du dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé. Elle a relevé une écoute plus attentive des préoccupations des entreprises et une volonté croissante de recueillir leurs observations. Cette ouverture doit permettre d'intégrer les réalités de l'exploitation dans la conception des politiques publiques. La Secrétaire générale exécutive a également rappelé l'intérêt de mutualiser les réflexions et les expertises des acteurs économiques. Cette démarche, déjà engagée au sein d'UNICONGO, est appelée à s'élargir aux autres organisations professionnelles. Une contribution collective permettra de présenter des propositions mieux structurées et de faciliter leur suivi.

## Diversifier l'économie et développer les compétences

Le diagnostic présenté rappelle la dépendance persistante aux hydrocarbures. Selon les chiffres exposés, l'extraction pétrolière représente 39,3 % du PIB, tandis que le pétrole brut concentrerait entre 95 et 97 % des exportations, selon le périmètre retenu. Le développement de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et des services constitue donc un enjeu majeur. Il suppose des conditions de production compétitives et une main-d'œuvre répondant aux besoins des entreprises. Les données évoquées sur la pauvreté et le chômage des jeunes soulignent également la nécessité de mieux transformer la croissance en emplois. Formation professionnelle, apprentissage et accompagnement des PME doivent occuper une place opérationnelle dans le prochain plan.

## Lever les contraintes qui freinent l'investissement

Les opérateurs ont rappelé leurs difficultés quotidiennes : prélèvements parafiscaux multiples, contrôles répétitifs, procédures complexes, pénuries de carburant et défaillances de l'électricité et de l'eau.

Ces contraintes augmentent les charges et réduisent les capacités d'investissement. La prévisibilité fiscale a également été discutée, avec la proposition de rétablir les conférences de concertation entre administrations et représentants des entreprises avant les modifications législatives. Pour UNICONGO, l'amélioration du climat des affaires doit produire des effets mesurables : **rationalisation des contrôles, réduction des charges injustifiées et renforcement de la sécurité juridique et fiscale.** Les échanges ont aussi porté sur le Port autonome de Pointe-Noire et les corridors de transit. Frais portuaires, péages et prélèvements sur le transport des marchandises pèsent sur leur attractivité face à la concurrence régionale. L'ambition de faire du Congo un hub logistique en Afrique centrale exige une politique cohérente de réduction des coûts, de fluidification du transit et d'amélioration des infrastructures. Cette ambition doit se mesurer à la capacité des entreprises à produire, transporter et commercialiser dans des conditions soutenables.






### Des orientations à traduire en engagements suivis

Le Gouvernement a présenté plusieurs orientations : développement des partenariats public-privé, poursuite de l'apurement des arriérés intérieurs, amélioration des paiements, stabilité fiscale et transparence contractuelle. Un cadre permanent de concertation et de suivi a également été annoncé.

L'expérience des précédentes programmations rappelle toutefois qu'un financement attendu ne constitue pas un investissement acquis. La mobilisation des capitaux privés suppose des projets préparés, des conditions économiques crédibles et des engagements contractuels sécurisés. Pour UNICONGO, le PND 2027-2031 doit intégrer les réalités de l'exploitation et les conditions concrètes de l'investissement. L'engagement du secteur privé suppose un environnement prévisible, des projets crédibles et des paiements sécurisés. La réussite du prochain plan se jugera sur les activités développées, les emplois créés et les obstacles effectivement levés. Elle nécessite des engagements réciproques, mesurables et suivis dans la durée, au-delà des annonces. ■



# POINTE-NOIRE 2031 : UNICONGO APPELLE À FAIRE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL UNE RÉALITÉ POUR LES ENTREPRISES



Réunis le 28 octobre 2026 à l'initiative du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les acteurs économiques ont été associés à l'élaboration du Plan de Développement Local (PDL) 2027-2031. Une démarche saluée par UNICONGO, dans un contexte économique particulièrement difficile pour les entreprises. Le 28 octobre 2026, le Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a organisé une rencontre de concertation avec le secteur privé afin de recueillir ses contributions à l'élaboration du Plan de Développement Local 2027-2031.

Représentée par sa Secrétaire générale exécutive, Nancy CHENARD, UNICONGO a salué cette initiative, tout en rappelant la nécessité de traduire les ambitions de développement en réalisations concrètes.

## Compétitivité économique et qualité de vie : deux ambitions indissociables

Principal pôle industriel, pétrolier, portuaire et logistique du Congo, Pointe-Noire dispose d'atouts économiques considérables. Pourtant, les difficultés d'approvisionnement en énergie, les insuffisances des infrastructures et les problèmes de mobilité continuent de peser sur la compétitivité des entreprises et le quotidien des populations.

Pour UNICONGO, le développement territorial doit répondre simultanément à ces deux enjeux : améliorer l'environnement des affaires et offrir de meilleures conditions de vie aux habitants.

## Les difficultés des entreprises au cœur des échanges

Au-delà des perspectives à l'horizon 2031, les entreprises présentes ont saisi cette occasion pour faire entendre leurs préoccupations immédiates, dans un climat des affaires particulièrement contraignant. Les échanges ont notamment porté sur les pénuries récurrentes de carburant, qui perturbent les activités, désorganisent les chaînes d'approvisionnement et augmentent les coûts d'exploitation. Les entreprises ont également dénoncé les pressions et le harcèlement fiscal auxquels elles estiment être confrontées, notamment à travers la multiplication des contrôles et des sollicitations administratives. Ces préoccupations soulignent une réalité : il est difficile de se projeter dans des investissements à cinq ans lorsque la continuité des activités est elle-même fragilisée au quotidien. UNICONGO estime que les ambitions de développement doivent s'accompagner de réponses concrètes aux difficultés actuelles des opérateurs économiques.

## Faire du secteur privé un véritable partenaire du développement

UNICONGO a également insisté sur la nécessité d'associer les entreprises dès la conception des projets, et non uniquement à leur financement. L'organisation patronale a réaffirmé sa disponibilité à mobiliser ses fédérations professionnelles pour contribuer aux travaux du PDL, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, des transports, de la logistique et de la formation. Une attention particulière devra être accordée au renforcement des PME et TPE, au développement des chaînes de valeur locales et à l'emploi des jeunes, afin que les investissements réalisés bénéficient davantage à l'économie locale.

## Passer des ambitions aux résultats

UNICONGO plaide pour un Plan de Développement Local opérationnel, reposant sur des projets prioritaires, des objectifs mesurables et un mécanisme permanent de dialogue entre la municipalité et les acteurs économiques.

Comme l'a souligné Nancy CHENARD : **« Ce qui donnera sa valeur à ce Plan, ce ne sera pas la qualité de sa rédaction, mais la réalité de son exécution. »**

L'ambition est de faire de Pointe-Noire une ville plus attractive, plus compétitive et plus inclusive. Car construire le Pointe-Noire de 2031 suppose aussi de répondre aux urgences économiques de 2026. ■

# TUYAUTERIE ET SOUDAGE : PONTICELLI CONGO MET LES SAVOIR-FAIRE INDUSTRIELS À L'HONNEUR




Le 3 octobre 2026, les ateliers de Ponticelli Congo à Pointe-Noire ont accueilli le Championnat inter-entreprises de tuyauterie et de soudage. Cette initiative était consacrée à la valorisation des compétences nationales et à la promotion des métiers techniques auprès des jeunes.

Mettre en lumière des métiers essentiels à l'activité industrielle : telle était l'ambition de cette compétition organisée par Ponticelli Congo. Au-delà de la confrontation amicale entre professionnels, la manifestation entendait donner de la visibilité aux savoir-faire des tuyauteurs et des soudeurs, tout en soulignant la place de la formation professionnelle dans le développement industriel du Congo. Le programme annonçait la participation de cinq entreprises implantées à Pointe-Noire : CTIC, Foselev Congo, ICS, GNCAC et Ponticelli Congo. Réunir leurs équipes autour d'épreuves techniques constituait une occasion de valoriser les compétences professionnelles dans un cadre commun, avec une attention particulière portée aux exigences de l'industrie.



## La maîtrise technique, la qualité et la sécurité au premier plan

Programmées de 9 heures à midi, les épreuves devaient permettre aux équipes de démontrer leur maîtrise professionnelle et leur capacité à réaliser des ouvrages conformes aux standards industriels.

Le respect des exigences de qualité et de sécurité figurait également parmi les dimensions mises en avant par l'organisateur. Cette approche donnait au championnat une portée dépassant la seule performance individuelle. Elle mettait en valeur un savoir-faire qui associe précision du geste, respect des consignes et conformité du travail réalisé. À travers cette compétition, Ponticelli Congo souhaitait ainsi faire connaître les exigences attachées à ces professions et reconnaître les compétences des professionnels congolais qui les exercent. Le format inter-entreprises plaçait également ces métiers au centre d'une rencontre entre acteurs industriels. L'objectif annoncé était de mettre en lumière aussi bien les professionnels que les entreprises, en faisant de la compétition un espace de valorisation de leurs compétences respectives.

## Créer un lien entre les élèves et les professionnels

La transmission occupait une place explicite dans la démarche. Une invitation avait été adressée au CEFA afin que trois ou quatre élèves puissent assister aux épreuves et visiter les ateliers. L'intention était de leur permettre d'apprécier le travail de leurs aînés et de découvrir un environnement professionnel. Pour des jeunes en formation, une telle proposition ouvre une perspective concrète sur les métiers auxquels ils se préparent. Observer des professionnels en situation permet de rapprocher les apprentissages des exigences du travail en atelier.

## Valoriser les compétences nationales

La remise des prix était prévue le même jour à partir de 18 heures, pour prolonger cette journée consacrée aux métiers de la tuyauterie et du soudage. À l'issue de la compétition, la société CTIC a été désignée vainqueur. Avec cette initiative, Ponticelli Congo a choisi de placer les compétences nationales au cœur d'un rendez-vous industriel. L'ambition affichée était claire : valoriser l'excellence des métiers manuels et techniques et rappeler leur contribution au développement industriel du pays. La place accordée aux élèves dans l'invitation ajoutait à cette démarche une dimension de transmission, en reliant la reconnaissance des professionnels à la découverte des métiers par la relève. ■



# TROPICS SUMMIT 2026 : BRAZZAVILLE AU RENDEZ-VOUS DES AMBITIONS INDUSTRIELLES ET DES INVESTISSEMENTS

Du 17 au 21 novembre 2026, Brazzaville accueillera la 10e édition du TROPICS SUMMIT & COUNTRIES SHOWCASE, un rendez-vous international placé sous le signe de la coopération économique, du développement industriel et des opportunités d'investissement. Partenaire de l'événement, UNICONGO s'associe à cette initiative qui entend rapprocher les acteurs économiques et contribuer à la valorisation du potentiel de la République du Congo.

## Faire de la coopération un levier de croissance

Comment transformer le potentiel économique du Congo en opportunités concrètes pour les entreprises et les investisseurs ? C'est l'une des questions au cœur de cette nouvelle édition du **TROPICS SUMMIT & COUNTRIES SHOWCASE, organisée autour du thème : « Activer les Corridors d'Industrie & la Coopération entre Continents ».** Dans un contexte marqué par les enjeux de diversification économique, de compétitivité et d'attractivité des investissements, ce sommet entend favoriser le dialogue entre les acteurs publics et privés, tout en mettant en lumière les perspectives de développement qu'offre le territoire congolais. L'industrialisation, les zones économiques spéciales (ZES) et la promotion du secteur privé occuperont une place importante dans les échanges.

Plusieurs filières stratégiques seront également mises en avant : l'agro-transformation, les infrastructures, le transport et la logistique, le commerce intra-africain, la formation professionnelle, le numérique, ainsi que le financement des petites et moyennes entreprises (PME et PMI). Au-delà des discussions, l'ambition est de faire émerger des pistes de collaboration, de rapprocher les porteurs de projets des investisseurs et de favoriser la concrétisation d'initiatives susceptibles de soutenir la croissance économique.



## Le corridor Brazzaville–Pointe-Noire, un axe stratégique à valoriser

Parmi les enjeux majeurs de cette édition figure le corridor Brazzaville–Pointe-Noire, un axe essentiel pour les échanges commerciaux, la circulation des marchandises et le développement industriel du pays. Articulant notamment le Chemin de fer Congo-Océan et les infrastructures portuaires de Pointe-Noire, ce corridor constitue un levier potentiel pour améliorer la connectivité du territoire, renforcer les échanges avec les marchés régionaux et soutenir le développement des chaînes de valeur. Sa valorisation pose toutefois des questions déterminantes pour les entreprises : comment améliorer la fluidité logistique ? Comment renforcer les connexions entre les infrastructures, les zones de production et les marchés ? Et comment faire de cet axe un véritable moteur de création de valeur et d'opportunités d'investissement ?

Autant de sujets qui invitent à considérer les infrastructures non seulement comme des outils de transport, mais aussi comme des facteurs de compétitivité et d'intégration économique régionale.

## Des rencontres pour passer des échanges aux projets

Parce que les opportunités économiques prennent tout leur sens lorsqu'elles débouchent sur des réalisations concrètes, le sommet prévoit plusieurs dispositifs destinés à faciliter les mises en relation.

La dealroom, espace dédié aux rencontres entre porteurs de projets, entreprises, investisseurs et institutions, doit permettre de rapprocher les besoins de financement des projets à développer. Des rencontres B2B et B2G sont également annoncées afin de favoriser le dialogue entre entreprises et administrations, de présenter des initiatives et d'explorer de nouveaux partenariats.

## UNICONGO, aux côtés du secteur privé

En s'associant au TROPICS SUMMIT & COUNTRIES SHOWCASE 2026, UNICONGO réaffirme l'importance du dialogue entre les pouvoirs publics, les investisseurs et les entreprises dans la construction d'un environnement économique favorable au développement du secteur privé. Pour les entreprises, ces rendez-vous constituent une occasion de défendre leurs intérêts, de partager leurs expériences et d'explorer de nouveaux partenariats.

L'ambition est claire : **faire converger les initiatives, les capitaux et les compétences pour transformer les potentialités économiques du Congo en projets créateurs de valeur.** ■



# L'INNOVATION DIGITALE AU SERVICE D'UNE ASSURANCE PLUS ACCESSIBLE

## Airtel Kanissa : l'assurance à portée mobile

### Un partenariat stratégique pour démocratiser l'accès à la prévoyance et à l'épargne.

NSIA Vie Assurances Congo franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de distribution digitale avec la signature d'un partenariat avec Airtel Money autour de AIRTEL KANISSA.
Accessible via le canal USSD, cette solution permet aux utilisateurs d'accéder directement depuis leurs téléphones à deux offres complémentaires : la **prévoyance,** pour anticiper et protéger l'avenir de leurs proches, et **l'épargne**, pour préparer leurs projets.
Au-delà de l'innovation technologique, AIRTEL KANISSA répond à un enjeu économique majeur : élargir les circuits de distribution, toucher de nouveaux segments de clientèle et contribuer à l'inclusion financière grâce à des solutions accessibles et adaptées aux usages mobiles.
Avec AIRTEL KANISSA, l'assurance se rapproche des populations, directement depuis leurs téléphones.
Un seul code : ***128*105# puis OK.**







## Zoé, notre conseillère commerciale digitale qui répond à tous vos besoins !

Pensée pour simplifier l'accès aux services de NSIA Vie Assurances Congo, Zoé incarne la volonté de l'entreprise de repenser la relation client à l'ère du numérique.
Véritable assistante commerciale digitale, Zoé accompagne les utilisateurs dans la découverte des offres et leur permet d'accéder à différents services : simulations de produits, consultation des informations relatives aux cotisations, orientation commerciale et souscription en ligne.
Disponible 7/7 et 24h/24 , elle facilite les interactions avec l'entreprise et offre aux clients un parcours plus simple, plus fluide et adapté à leurs habitudes numériques.

**Quelques exemples de questions à poser à Zoé :**

- **NSIA Retraite :** " Bonjour Zoé, j'ai 45 ans. Je veux cotiser 50 000 FCFA par mois pendant 15 ans. Quel sera mon capital à la fin ? "
- **NSIA Études :** "Bonjour Zoé, j'ai 49 ans et mon enfant a 10 ans. Je veux une rente de 3 000 000 FCFA par an pour ses études (pendant 5 ans), avec un paiement mensuel de ma cotisation."

**Zoé vous répond instantanément sur whatsapp !** +242 06 136 51 51




# La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec des formations adaptées aux besoins des entreprises

**Rejoignez-nous et formez-vous dès aujourd'hui !**

https://ecampus.unicongo.cg/

# DU GRAND COMMERCE À L'INDUSTRIE : UNE MUTATION DÉSORMAIS NÉCESSAIRE



Pendant plusieurs décennies, les grands commerçants ont joué un rôle essentiel dans l'approvisionnement du marché congolais. Ils ont construit des réseaux de distribution, développé des capacités logistiques, noué des relations avec les fournisseurs internationaux et acquis une connaissance précise des habitudes de consommation. Ces acquis doivent aujourd'hui servir de fondement à une nouvelle étape : la transformation progressive des grands commerçants en industriels.

### La première usine se trouve dans le catalogue

Cette transformation ne signifie pas qu'un commerçant doive abandonner son métier ni se lancer immédiatement dans une production industrielle complexe. Elle doit commencer par une analyse méthodique de son propre catalogue.

Quels produits sont importés en volumes suffisamment importants pour justifier une production locale ? Pour lesquels le transport représente-t-il une part excessive du prix final ? Quels produits peuvent être assemblés, conditionnés ou formulés au Congo avant d'envisager, dans un second temps, une fabrication plus intégrée ?

La priorité doit être donnée aux produits dont le coût de transport est élevé ou devient disproportionné par rapport à leur coût potentiel de production locale. Il s'agit souvent de produits lourds, volumineux ou à faible valeur unitaire, pour lesquels l'importation sur de longues distances pénalise directement la compétitivité.

Dans un premier temps, la substitution aux importations pourra donc prendre la forme de l'assemblage, du conditionnement ou de la formulation locale. L'intégration industrielle pourra ensuite progresser en fonction des volumes, des compétences acquises et, surtout, du potentiel en matières premières du pays. Cette démarche réduit considérablement le risque. Le commerçant connaît déjà les produits, les quantités vendues, les attentes des consommateurs, les prix acceptables et les réseaux de distribution. Il ne crée pas une demande nouvelle : il transforme une demande existante en débouché pour une production congolaise.

### Une progression industrielle par étapes

Le passage du commerce à l'industrie doit être envisagé comme une trajectoire progressive. Une entreprise peut commencer par importer des composants et réaliser localement l'assemblage. Elle peut importer un produit en vrac et assurer son conditionnement au Congo. Elle peut également importer les principaux intrants et effectuer localement la formulation, le mélange ou la transformation finale.

À mesure que les volumes augmentent et que les compétences se développent, l'entreprise peut remonter sa chaîne de valeur. Elle peut produire localement certains intrants, intégrer une partie plus importante du processus de fabrication et valoriser davantage les matières premières disponibles dans le pays.

Le commerce devient ainsi le point de départ de l'industrie. Les réseaux commerciaux garantissent les débouchés ; l'activité industrielle permet de conserver davantage de valeur sur le territoire national, de créer des emplois, de renforcer les compétences et de réduire notre exposition aux perturbations des chaînes internationales d'approvisionnement.

### Des réussites congolaises démontrent que cette mutation est possible

Cette transformation n'est pas une simple perspective théorique. Plusieurs filières congolaises montrent déjà qu'une politique cohérente de production locale peut produire des résultats importants. Le ciment en constitue l'un des exemples les plus significatifs. Après l'arrêt de la production nationale en 1997, le Congo était devenu dépendant à 100 % des importations. Aujourd'hui, notre pays dispose d'une capacité installée d'environ 2,5 millions de tonnes par an, soit près de deux fois la consommation du marché national, estimée à environ 1,2 million de tonnes. Ce changement d'échelle n'aurait pas été possible sans une politique publique protégeant la production locale et donnant aux industriels la visibilité nécessaire pour investir. Cette protection a permis de restaurer les capacités nationales, de réduire la dépendance aux importations et de faire émerger un potentiel d'exportation vers les marchés voisins.

Une trajectoire comparable a été engagée dans la minoterie. Là encore, le développement de capacités locales a permis de remplacer des produits autrefois importés par une transformation réalisée sur le territoire national. Dans la plasturgie, de nouveaux projets voient actuellement le jour. Certains acteurs franchissent déjà une deuxième étape : après avoir commencé par fabriquer localement des produits finis à partir d'intrants importés, ils remontent progressivement la chaîne de valeur afin de produire au Congo une partie de leurs matières premières plastiques.

# ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Plusieurs projets d'assemblage d'équipements électroménagers ont également démarré, notamment dans les réfrigérateurs, les congélateurs et les climatiseurs. Ces initiatives illustrent parfaitement le modèle à encourager : commencer par l'assemblage local, développer les compétences et les volumes, puis intégrer progressivement certains composants lorsque les conditions économiques le permettent.

Dans le secteur de la peinture, la production locale couvre désormais l'essentiel des besoins courants. Les importations concernent principalement certaines peintures spéciales, nécessitant des formulations ou des usages particuliers. Cette évolution démontre que des produits autrefois largement importés peuvent être fabriqués localement lorsque le marché, l'investissement et les politiques publiques convergent.

### Une protection ciblée pour faire naître des filières compétitives

L'expérience du ciment et de la minoterie montre également que l'industrie locale ne peut pas toujours émerger dans une situation de concurrence immédiate et totalement ouverte avec des produits importés fabriqués à très grande échelle.

L'État doit pouvoir accompagner les filières présentant un potentiel réel de production locale. Cette protection doit être ciblée, prévisible et accompagnée d'engagements précis de la part des industriels en matière d'investissement, de qualité, de prix, d'emploi et d'intégration locale. Protéger une filière ne doit pas signifier installer durablement des situations de rente ou priver les consommateurs de produits compétitifs. Il s'agit de donner aux entreprises le temps et la visibilité nécessaires pour atteindre une taille critique, améliorer leur productivité et devenir capables d'affronter la concurrence régionale. La substitution aux importations n'est durable que si elle aboutit à une industrie compétitive.



### Produire pour le Congo, mais penser au-delà du Congo

Le marché congolais demeure relativement étroit. La satisfaction de la demande nationale doit donc constituer une première étape, et non l'horizon final de l'investissement industriel. Une fois leur position consolidée sur le marché local, les entreprises doivent se diversifier et se tourner vers les marchés régionaux.

Les zones économiques spéciales et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) doivent être placées au cœur de cette réflexion. Les ZES ne doivent pas être considérées comme des espaces réservés aux investisseurs étrangers. Elles constituent également des plateformes permettant aux entreprises congolaises de développer des unités de production compétitives, de bénéficier d'infrastructures adaptées et de construire une stratégie orientée vers l'exportation.

La ZLECAf ouvre, quant à elle, l'accès à un marché continental beaucoup plus vaste. Une unité de production qui paraîtrait surdimensionnée pour le seul marché congolais peut devenir économiquement pertinente si elle dessert également les pays voisins et, progressivement, d'autres marchés africains. Cette ambition régionale doit être intégrée dès la conception des projets. Elle impose de produire selon des normes de qualité, de traçabilité et de compétitivité compatibles avec les exigences des marchés extérieurs.

### Faire de chaque catalogue un portefeuille de projets industriels

Chaque grand commerçant devrait désormais examiner son catalogue comme un portefeuille potentiel d'investissements industriels. L'objectif n'est pas de tout produire immédiatement. Il est d'identifier quelques produits pour lesquels l'assemblage, le conditionnement ou la formulation locale présentent déjà un avantage économique. Ces premières activités permettront ensuite de développer les compétences, d'accroître les volumes et de progresser vers une intégration industrielle plus importante, notamment lorsque le Congo dispose des matières premières nécessaires. De nombreux acteurs ont déjà engagé cette mutation. Elle doit désormais devenir une approche commune à l'ensemble des grandes entreprises commerciales.

Le commerce a permis de construire des entreprises solides, de maîtriser les marchés et de constituer des réseaux performants. L'industrie doit maintenant leur permettre de franchir une nouvelle étape : produire davantage au Congo, créer plus de valeur et d'emplois sur le territoire national, puis conquérir les marchés régionaux.

La prochaine génération de grands industriels congolais se trouve probablement déjà parmi nos grands commerçants. ■

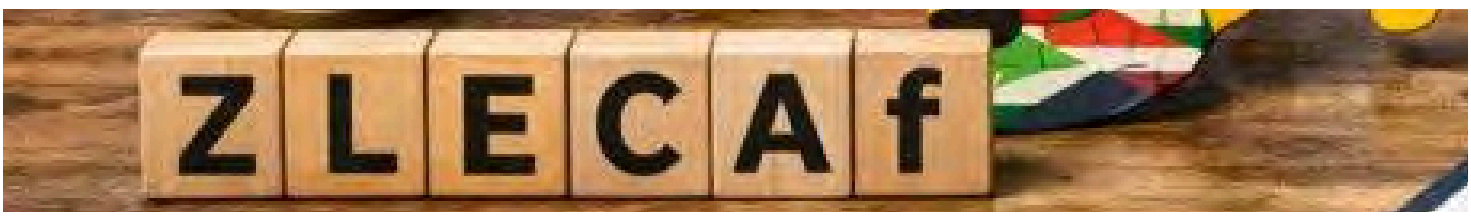

# PÉNURIES DE CARBURANT : LES ENTREPRISES POINTENT UN MANQUE D'ANTICIPATION

***Au deuxième trimestre 2026, la pénurie de carburant a touché l'ensemble du tissu économique national, avec des intensités variables selon la dépendance de chaque entreprise au gasoil et au super. Un reproche revient avec insistance : le manque d'anticipation et de communication des pouvoirs publics.***



## Une crise qui frappe d'abord les grandes villes

Au total, 79,7 % des chefs d'entreprise déclarent une crise ou des tensions récurrentes. La proportion monte à 94,4 % à Brazzaville et à 88,6 % à Pointe-Noire, alors que 38,5 % des dirigeants des autres départements n'ont observé aucune perturbation, un contraste que la note relève elle-même. Les impacts jugés critiques atteignent 61,8 % des réponses à Pointe-Noire et 50,0 % à Brazzaville, contre 25,9 % ailleurs.

## Le gasoil, au cœur des tensions d'approvisionnement

Le gasoil apparaît comme le principal point de vulnérabilité, cité par 67,1 % des entreprises interrogées. Dans le secteur primaire, toutes les structures enquêtées en dépendent fortement pour faire fonctionner leurs groupes électrogènes, en raison de l'irrégularité de l'approvisionnement en électricité. Cette dépendance se retrouve également dans les secteurs secondaire et tertiaire, où le gasoil constitue une contrainte majeure pour respectivement 82,8 % et 57,1 % des entreprises. Au total, 78,5 % des dirigeants considèrent les difficultés d'approvisionnement en carburant comme une contrainte critique ou importante pour leur activité.

Les besoins en énergie, notamment pour alimenter les groupes électrogènes (46,8 %), arrivent en tête des facteurs de dépendance, devant le transport et la logistique (31,6 %).

## Marché noir et trésorerie sous tension

Si les tendances observées se prolongent, le risque est de voir les tensions sur les carburants peser durablement sur la rentabilité et la continuité des activités.

Déjà, plus d'une entreprise sur deux (52,5 %) signale une hausse des coûts liée au marché noir. Près d'une sur deux (46,3 %) fait état d'un ralentissement ou d'un arrêt partiel de la production, tandis que 28,7 % accusent des retards de livraison. La pression atteint également la trésorerie de 30,4 % des entreprises, et 43 % déclarent absorber les surcoûts au détriment de leurs marges. À cela s'ajoutent les pratiques illégales, telles que la vente clandestine et la surfacturation, observées par 62,7 % des dirigeants, dont 41,3 % affirment qu'elles sont très fréquentes.

Autrement dit, si cette situation perdure, le risque est que plus de la moitié des entreprises interrogées continuent de subir directement les effets du marché noir, avec des répercussions possibles sur les prix, la production et la compétitivité de l'économie.

## Anticipation et transparence : les attentes du secteur privé

Pour les entreprises, les pénuries de carburant révèlent avant tout des insuffisances dans la préparation et la gestion des approvisionnements. Le manque d'anticipation des autorités est cité par 46,3 % des répondants, devant les facteurs internationaux (40 %). Cette critique est particulièrement marquée dans le tertiaire, où elle atteint 50 % des citations. Dans le secondaire, le constat est partagé entre le manque d'anticipation, les difficultés logistiques et les facteurs internationaux, mentionnés chacun par 41,4 % des entreprises.

La réponse des pouvoirs publics est, elle aussi, fortement remise en question : 86,6 % des entreprises interrogées la jugent insuffisante ou inexistante. Dans le secondaire, 60,7 % dénoncent une réactivité insuffisante ou un manque de visibilité, tandis que 28,6 % déplorent une communication inexistante ou opaque.

# ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Seuls 10,7 % estiment que la réaction a été tardive, mais néanmoins satisfaisante. Dans le secteur primaire, les répondants jugent unanimement insuffisantes la réactivité et la communication, notamment en matière d'information et d'anticipation. Pour le secteur privé, l'enjeu dépasse donc la seule disponibilité du carburant : il concerne aussi la prévisibilité des approvisionnements, la transparence de l'information et la coordination entre les acteurs concernés.

Une communication plus régulière sur les stocks disponibles, les délais de livraison et les mesures prises permettrait aux entreprises de mieux planifier leurs opérations et de limiter les coûts liés à l'incertitude.

### Ce que réclament les entreprises

Les attentes dessinent une demande de prévisibilité. Les solutions les plus citées sont la constitution de stocks stratégiques de sécurité (56,2 %), l'approvisionnement prioritaire des entreprises essentielles (45,0 %) et la sécurisation de la chaîne logistique Pointe-Noire–Brazzaville (33,8 %).

Les stocks stratégiques sont plébiscités dans le secondaire (75,9%) et dans les deux grandes villes (72,2% à Brazzaville, 71,4% à Pointe-Noire). Pour les entreprises du primaire, la priorité est le renforcement des contrôles contre la spéculation et le marché noir.

### Sécuriser l'approvisionnement pour préserver la compétitivité

Les résultats de l'enquête révèlent la vulnérabilité du secteur privé face aux ruptures d'approvisionnement en carburant.

Dans un contexte marqué par les difficultés d'accès à l'électricité, la disponibilité du gasoil conditionne directement la continuité de la production, le transport des marchandises et la maîtrise des coûts. Pour prévenir de futures pénuries, les entreprises préconisent la constitution de stocks stratégiques, la priorisation des secteurs essentiels et la sécurisation du corridor logistique Pointe-Noire–Brazzaville.

D'autres leviers pourraient être envisagés, notamment la facilitation temporaire de l'importation directe de carburant par les entreprises, grâce à un allègement des droits, taxes et frais associés, ou la révision de la structure des prix afin de limiter les surcoûts supportés par les acteurs économiques.

L'enjeu est de passer d'une gestion réactive des pénuries à une véritable politique d'anticipation. Une meilleure sécurisation des approvisionnements, une plus grande souplesse des mécanismes d'importation et une communication transparente contribueraient à renforcer la résilience des entreprises et à préserver la compétitivité de l'économie congolaise. ■





# CONGO : LA REPRISE DU BTP STIMULE LES VENTES DE CIMENT, EN HAUSSE DE 77,5 %

***Au deuxième trimestre 2026, le redémarrage des chantiers de construction et de réhabilitation stimule l'industrie des matériaux. Le chiffre d'affaires du BTP progresse de 21 % sur un trimestre, tandis que les ventes de ciment hydraulique bondissent de 77,5 % sur un an.***



## Le BTP retrouve une dynamique de croissance

L'activité économique congolaise enregistre, au deuxième trimestre 2026, des signes de reprise dans les branches du bâtiment et des matériaux de construction. Après une période marquée par des contraintes budgétaires et des difficultés d'approvisionnement, la relance des chantiers de construction et de réhabilitation soutient la demande adressée aux cimenteries nationales. Cette évolution témoigne du lien étroit entre l'activité du BTP et les performances de l'industrie des minéraux non métalliques. Le chiffre d'affaires global des Bâtiments et Travaux publics (BTP) progresse de 21 % par rapport au premier trimestre 2026 et de 12,7 % en glissement annuel. Cette évolution est principalement portée par la construction et la réhabilitation de bâtiments, dont le chiffre d'affaires augmente de 166,2 % sur un an.

Cette progression traduit notamment la reprise de programmes immobiliers institutionnels, le redémarrage de chantiers privés et l'exécution de contrats de réhabilitation d'infrastructures publiques. Cette dynamique contribue à soutenir les commandes de matériaux, en particulier celles de ciment, indispensable à la réalisation des ouvrages de construction et de réhabilitation.

## Les cimenteries augmentent leur production

L'accélération de la demande se répercute sur l'industrie nationale des matériaux. Au deuxième trimestre 2026, la production des industries des minéraux non métalliques augmente de 12,7 % en glissement annuel, soutenue par la progression de la production de ciment hydraulique. Celle-ci atteint 328 859 tonnes, contre 262 946 tonnes au deuxième trimestre 2025, soit une hausse de 25,1 %. Dans le détail, la production de ciment Portland 32.5 s'établit à 146 446 tonnes, en progression de 17,9 %. Celle des autres ciments Portland, notamment les catégories 45N et 45R, augmente de 31,5 % pour atteindre 182 412 tonnes. Ces résultats traduisent une amélioration de l'activité des unités industrielles et une capacité accrue à répondre aux besoins du marché. À l'inverse, la production de clinker recule de 8,5 %, à 184 338 tonnes. Cette évolution accompagne une progression plus marquée de la production de ciment fini, sans permettre, à elle seule, de conclure à une réorientation structurelle de l'ensemble de la filière.

## Les ventes de ciment bondissent de 77,5 %

La progression de la production s'accompagne d'une forte accélération des ventes. Au deuxième trimestre 2026, les volumes commercialisés de ciment hydraulique atteignent 475 046 tonnes, contre 261 041 tonnes un an auparavant, soit une augmentation de 77,5 %. Les ventes des autres ciments hydrauliques enregistrent une hausse encore plus importante, de 145 %, pour atteindre 345 879 tonnes.

Cette évolution commerciale se traduit par une progression significative des revenus du secteur. Le chiffre d'affaires global de la branche des minéraux non métalliques s'élève à 26,35 milliards de FCFA, en hausse de 28,5 % sur un an. Le ciment hydraulique constitue le principal moteur de cette performance, avec un chiffre d'affaires de 24,35 milliards de FCFA, en progression de 44,3 %. L'ampleur de la hausse des ventes par rapport à celle de la production peut également refléter des variations de stocks, des mouvements d'approvisionnement ou des différences de rythme entre fabrication et commercialisation. Elle ne traduit donc pas nécessairement une augmentation équivalente de la consommation finale.



# ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

### Des contraintes persistent sur les coûts

Malgré cette reprise, l'environnement opérationnel reste contraignant pour les industriels. Le prix moyen du sac de ciment 42.5 progresse de 3,6 %, pour s'établir à 5 000 FCFA sur le marché de détail. Cette hausse modérée intervient dans un contexte où les entreprises continuent de subir des pressions sur leurs coûts de production et de distribution. Le coût de l'électricité demeure notamment une préoccupation majeure, cité par 72,3 % des chefs d'entreprise, tandis que les retards d'approvisionnement en carburant compliquent les opérations industrielles et logistiques. Ces contraintes peuvent affecter les coûts de fabrication, la régularité de la production et l'acheminement des matériaux vers les chantiers.

### Consolider la reprise et renforcer la filière locale

Les performances enregistrées au deuxième trimestre 2026 confirment le rôle moteur du BTP dans la dynamique de l'industrie cimentière congolaise. La progression simultanée du chiffre d'affaires des entreprises de construction et des ventes de ciment montre l'importance de la continuité des chantiers pour soutenir l'activité industrielle. La consolidation de cette tendance dépendra toutefois de la régularité de la commande, de la sécurisation des approvisionnements en énergie et en carburant, ainsi que de la maîtrise des coûts logistiques. À plus long terme, le renforcement des capacités de production locale et la prévisibilité des programmes de construction pourraient contribuer à stabiliser la demande et à soutenir les investissements industriels. L'enjeu est désormais de transformer ce rebond conjoncturel en une dynamique durable, créatrice de valeur pour les entreprises du BTP, les cimenteries et l'ensemble des acteurs de la chaîne des matériaux de construction. ■





ZOOM SUR UN SECTEUR

# HÔTELLERIE AU CONGO : L'URGENCE DE RÉFORMES CONCRÈTES FACE À UNE CRISE D'EXPLOITATION SANS PRÉCÉDENT




Le secteur hôtelier est un partenaire économique stratégique de l'État. Il maintient des milliers d'emplois directs et indirects, fait vivre de nombreux fournisseurs et prestataires locaux et contribue aux recettes fiscales. Il joue aussi un rôle central dans l'attractivité du pays : par la qualité de son accueil et de ses infrastructures, il est la vitrine du tourisme congolais auprès des voyageurs d'affaires, des institutions et des visiteurs étrangers.

Pourtant, ce secteur a longtemps été négligé et les réformes indispensables au développement du tourisme tardent encore à venir. Le fragiliser, c'est affaiblir un levier de développement et d'image pour tout le pays. Entre demande en chute, inflation, coupures d'électricité, difficultés d'approvisionnement en gasoil, pression administrative et impayés, les membres de la Fédération Hôtellerie, Restauration et Catering d'UNICONGO décrivent un secteur sous tension. Leur alerte est ferme : les réunions et les promesses ne suffisent plus. Ils demandent des décisions et des résultats mesurables.

## Assurer le service devient une épreuve quotidienne

Faire fonctionner un hôtel devrait d'abord consister à accueillir les clients, entretenir les équipements et garantir la qualité des prestations.

Les retours des membres de la Fédération décrivent un quotidien détourné de ces missions : chercher du carburant, organiser des livraisons incertaines, suivre des dossiers de contrôle et relancer des paiements. Cette accumulation ne constitue pas un simple désagrément de gestion. Elle absorbe du temps, immobilise des moyens financiers et affaiblit les capacités d'exploitation. Certains dirigeants évoquent une fermeture temporaire ou un désengagement. Il ne s'agit pas d'annoncer des fermetures déjà décidées, mais de prendre au sérieux le niveau d'épuisement exprimé.

## Le double piège de l'électricité et du gasoil

Les coupures d'électricité rendent les groupes électrogènes indispensables. Mais lorsque le carburant manque à son tour, les établissements doivent assurer leurs prestations sans pouvoir sécuriser leur source d'énergie de remplacement. Les membres décrivent des livraisons de dernière minute, des quantités insuffisantes et des démarches répétées pour obtenir quelques jours de fonctionnement. La dépense ne s'arrête pas au carburant. Elle comprend aussi l'entretien et l'usure des équipements. Ces moyens ne sont alors plus disponibles pour la rénovation ou l'amélioration du service.

La Fédération collecte les consommations et les dépenses de ses membres pour objectiver cette charge de plus en plus lourde. Elle évoque une augmentation de plus de 300 % sur les trois dernières années.

L'évocation de projets énergétiques ne saurait, à elle seule, résoudre les difficultés actuelles : des solutions urgentes doivent être proposées.

## Une administration qui mobilise trop les exploitants

Les professionnels dénoncent la multiplication des taxes, des démarches et des interventions administratives. Au-delà du montant de chaque prélèvement, ils mettent en cause le temps consacré à comprendre les demandes, réunir les documents et contester les décisions.

Plusieurs membres rapportent des contrôles rapprochés et un véritable harcèlement. Ils justifient une demande immédiate de transparence : quels prélèvements, sur quel fondement, par quel service et selon quelle procédure ? La Fédération demande un répertoire officiel et un traitement effectif des contestations.

L'hôtellerie au Congo est soumise à plus de 25 taxes différentes. De nombreuses administrations qui ne sont pas liées à leur ministère de tutelle s'arrogent le droit de contrôler les hôtels et restaurants. Les clients sont soumis à 31,09 % de taxes indirectes. Les promesses de réforme de la fiscalité hôtelière n'ont toujours pas été suivies d'actes concrets.

## L'équité de traitement reste une demande centrale

Cette pression fiscale pèse sur les principaux hôtels de la ville, alors que les hôtels et restaurants de type « établissement » échappent largement à l'administration.

De plus, les membres signalent une concurrence croissante des appart-hôtels et des locations proposant des prestations comparables, sans visibilité suffisante sur les obligations qui leur sont effectivement appliquées. Leur demande porte sur des règles lisibles et équitables. Le secteur formel ne peut être le seul point de concentration des prélèvements et des contrôles. La Fédération demande aux administrations et aux mairies un état des lieux des obligations, un recensement des activités concernées et une démarche de mise en conformité. Les écarts signalés doivent être documentés ; ils ne peuvent être ignorés au motif que les hôtels les plus visibles sont plus faciles à contrôler.

### Des clients à attirer et des factures à recouvrer

La hausse de l'offre ne garantit pas celle de la demande. Les adhérents soulignent les obstacles liés aux visas, aux lettres d'invitation, aux déplacements et aux annulations de transport. Les grands événements peuvent apporter des réservations ponctuelles ; ils ne répondent pas, à eux seuls, aux difficultés d'activité décrites sur la durée. À ces contraintes s'ajoutent les impayés. Les membres citent des factures dues par des administrations, des prestations liées aux réquisitions pendant la Covid-19 et un allongement des délais de règlement de certains clients privés. La Fédération demande donc un inventaire contradictoire des créances publiques, leur reconnaissance lorsque les pièces l'établissent et un calendrier de paiement. Une créance laissée sans réponse continue de peser sur l'exploitation.

### La facturation certifiée doit tenir compte du terrain

Les inquiétudes sur le SFEC concernent les logiciels métiers, le coût des adaptations, le risque de double facturation et le règlement des factures pendant la transition. La Fédération demande un report sectoriel à 2027 et un établissement hôtelier public pilote permettant de tester les interfaces avant généralisation. Cette demande attend une réponse formelle. Les établissements comme leurs clients ont besoin de règles écrites et compréhensibles. Une transition mal préparée ajouterait des blocages à une trésorerie déjà fragilisée.

### Les autorités sont attendues sur les résultats

Les professionnels demandent un examen effectif de la charge fiscale, un encadrement des contrôles, une énergie plus fiable, le traitement des créances publiques et des règles équitables entre hébergements. Ces demandes appellent des responsables identifiés, des échéances et un suivi.

Être reçu ne constitue pas une mesure économique. Une écoute sans décision laisse les difficultés intactes. La Fédération entend juger les réponses à leurs effets sur l'exploitation. Les emplois, les investissements et la continuité du service ne peuvent durablement reposer sur l'épuisement des dirigeants. Les autorités sont désormais attendues sur ce qu'elles mettent effectivement en œuvre. Les membres demandent une réforme urgente de la fiscalité hôtelière et des mesures efficaces contre la concurrence déloyale.

Ils attendent un accompagnement énergétique, ainsi que l'arrêt des contrôles non réglementés. Ils souhaitent également que les points de passage vers Brazzaville (le Beach) restent ouverts plus longtemps, en semaine comme le week-end, et qu'une communication soit menée auprès des pays voisins pour attirer le tourisme régional.

Sur le plan des formalités, ils proposent de remplacer les lettres d'invitation par des certificats d'hébergement délivrés par des hôtels reconnus, de créer un visa de transit moins onéreux pour les séjours de courte durée et de mettre en place un visa en ligne.
Ils réclament enfin un accompagnement pour la reconnaissance des dettes de l'État, ainsi que l'application du SFEC en 2027, en parallèle avec les hôtels de type « établissement ».

Sans résultats concrets avant la fin de l'année et sans mesures de soutien au secteur, les hôtels devront revoir leur tarification et se concerter pour appliquer une hausse couvrant l'inflation et les coûts énergétiques. Cela fragilisera encore leur compétitivité face aux établissements non réglementés et aura un impact sur le pouvoir d'achat. ■



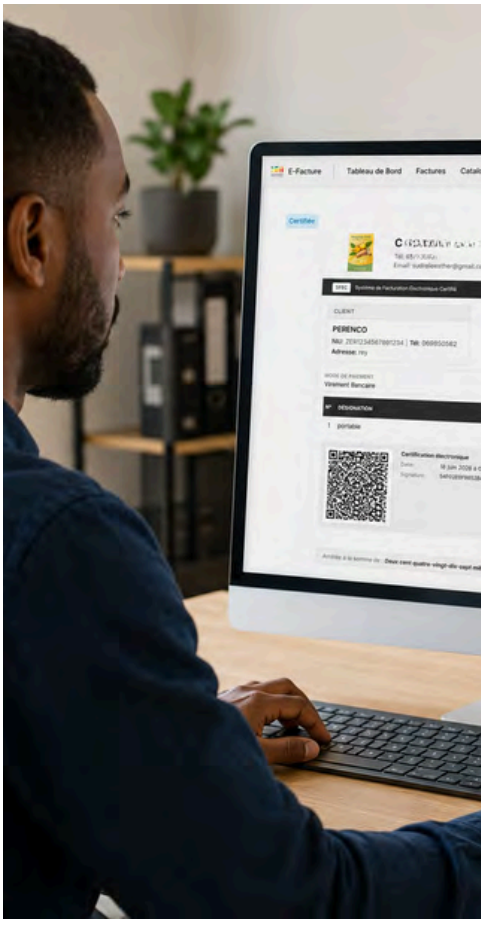

# FOCUS ENTREPRISE

## DÉSORMAIS AU JT DE TÉLÉ CONGO




***UNICONGO fait évoluer Focus Entreprise et lui ouvre de nouvelles perspectives de visibilité. Désormais diffusée au journal télévisé de Télé Congo, cette rubrique entend valoriser davantage les entreprises, leurs activités et leur contribution au développement économique du Congo. Mettre en lumière les entreprises qui font vivre l'économie congolaise, valoriser les savoir-faire locaux et mieux faire connaître les initiatives du secteur privé à l'échelle nationale : telle est l'ambition de Focus Entreprise. Après ses premières réalisations sous forme de vidéos et de contenus éditoriaux, Focus Entreprise fait désormais son entrée au journal télévisé (JT) de Télé Congo. Cette évolution marque une nouvelle dynamique pour le projet, qui entend offrir aux entreprises une vitrine médiatique plus accessible et renforcer la visibilité de leurs activités auprès du grand public.***

### Un nouveau format pour mieux faire connaître les entreprises

À travers ce nouveau dispositif, Focus Entreprise poursuit un objectif essentiel : rapprocher les entreprises du public en donnant à voir la réalité de leurs activités, leurs métiers, leurs innovations et leur contribution à l'économie nationale. Qu'il s'agisse d'industrie, de commerce, de services, de transport, de BTP ou d'autres secteurs d'activité, les entreprises jouent un rôle déterminant dans la création de richesses, l'emploi et la transformation de l'économie congolaise. Pourtant, leurs initiatives, leurs investissements et les compétences qu'elles mobilisent restent parfois peu connus du grand public.

En intégrant le journal télévisé de Télé Congo, Focus Entreprise entend contribuer à une meilleure connaissance du tissu économique national. Ce nouveau format constitue une occasion de présenter les entreprises autrement, de faire découvrir leurs environnements de travail et de mettre en lumière les femmes et les hommes qui participent quotidiennement à leur développement.

Au-delà de la présentation des activités, il s'agit également de donner davantage de place aux initiatives entrepreneuriales et de valoriser les acteurs qui contribuent, à leur échelle, au dynamisme du secteur privé congolais.

### Entreprises : faites connaître votre savoir-faire

Avec cette nouvelle étape, UNICONGO invite ses membres intéressés à prendre contact à l'adresse secretariat@unicongo.cg afin d'obtenir davantage d'informations sur les modalités de participation au programme.

**Votre entreprise a une histoire, un savoir-faire et des réalisations à partager. Faites-en une vitrine du dynamisme économique congolais avec Focus Entreprise.**

### Un engagement renouvelé en faveur du secteur privé

À travers Focus Entreprise, UNICONGO réaffirme son engagement à accompagner la promotion des entreprises et à contribuer à une meilleure reconnaissance du rôle du secteur privé dans l'économie nationale. Ce changement de format ouvre une nouvelle perspective pour le programme : faire des entreprises congolaises des acteurs davantage visibles, compris et valorisés. ■





Vous trouverez l'intégralité de cet échange : https://bit.ly/4gzj59V

# ZOOM SUR UNE INSTITUTION

## ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS (OIE) : PORTER LA VOIX DES ENTREPRISES SUR LA SCÈNE MONDIALE

***Grâce à son adhésion à l'Organisation internationale des employeurs (OIE), UNICONGO participe aux dynamiques internationales de représentation patronale et contribue à faire entendre les intérêts et les préoccupations des entreprises congolaises au sein des instances du dialogue social mondial. Cette appartenance lui permet notamment de prendre part aux travaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT).***

### Une organisation au service des employeurs du monde entier

Fondée en 1920, l'Organisation internationale des employeurs est une organisation internationale qui fédère les organisations nationales d'employeurs et défend les intérêts des entreprises auprès des institutions internationales. Elle constitue la voix reconnue du secteur privé dans les discussions internationales relatives au travail, à l'emploi et aux politiques sociales. Elle intervient notamment auprès des Nations Unies, de l'OIT et d'autres instances internationales afin de promouvoir des politiques favorables au développement des entreprises, à la croissance économique et à la création d'emplois. L'OIE joue également un rôle central dans la coordination du Groupe des employeurs au sein de l'OIT. Elle accompagne ses membres dans les discussions portant sur les normes internationales du travail, les relations professionnelles, la protection sociale et les transformations du monde du travail. Elle leur permet ainsi de mutualiser leurs expériences, de partager leurs préoccupations et de contribuer aux réflexions qui façonnent les politiques économiques et sociales à l'échelle internationale.

### UNICONGO, membre de l'OIE et acteur du dialogue social international

En tant qu'organisation patronale représentative du secteur privé en République du Congo, UNICONGO est membre de l'OIE. Cette affiliation renforce son ancrage dans les réseaux patronaux internationaux et lui offre un cadre de coopération, d'échange d'expériences et de représentation des entreprises congolaises.

Cette appartenance a notamment permis à UNICONGO de renforcer sa participation aux travaux de l'OIT. En juin 2024, à l'occasion du renouvellement des instances de gouvernance de l'Organisation, UNICONGO, représentée par sa Secrétaire générale, Nancy CHENARD, est devenue membre adjoint du Conseil d'administration de l'OIT, représentant ainsi les employeurs de l'Afrique centrale. Cette représentation constitue une avancée importante pour la présence du patronat congolais dans les espaces internationaux où sont discutées les politiques relatives au travail et à l'emploi.

### La formation, un levier de renforcement des compétences

Au-delà de la représentation institutionnelle, l'adhésion à l'OIE offre des opportunités de formation et de renforcement des capacités aux organisations membres et à leurs collaborateurs. Parmi ces initiatives figure **AI Xcelerate**, un programme développé en collaboration avec Microsoft, qui propose une formation en ligne gratuite sur l'intelligence artificielle, ses applications professionnelles et son utilisation responsable. L'OIE organise également la **Global Young Professionals' Academy**, un programme international destiné aux jeunes professionnels des organisations d'employeurs. Il vise à renforcer leurs compétences en matière de plaidoyer, de communication, de négociation, de dialogue social et d'élaboration des politiques économiques. Dans ce cadre, Murphy PANDZOU, Chargé de projets à UNICONGO, a participé à l'édition 2026 de cette académie, organisée à Istanbul, en Turquie, du 28 septembre au 1er octobre.




Cette expérience lui a permis d'approfondir ses connaissances des mécanismes de représentation patronale à l'échelle internationale, de développer ses compétences professionnelles et d'échanger avec des participants issus d'organisations d'employeurs de différents pays. Ces dispositifs illustrent la valeur ajoutée de l'adhésion à l'OIE : au-delà de la représentation des intérêts patronaux, elle contribue au développement des compétences des équipes et au renforcement des capacités d'action des organisations membres. À travers son adhésion à l'OIE, sa participation aux travaux de l'OIT et l'accès à ces opportunités de formation, UNICONGO affirme ainsi sa volonté de faire entendre la voix des entreprises congolaises au-delà des frontières nationales, tout en renforçant son expertise et sa capacité à accompagner le développement du secteur privé. ■

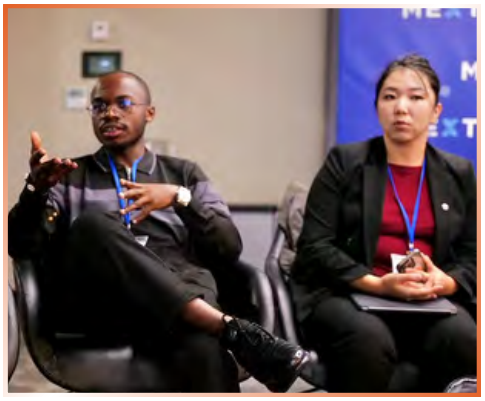

MOT DE L'EXPERT

# MÔLE EST : LE PORT TOUT ÉLECTRIQUE SE PRÉPARE AUSSI SUR LE RÉSEAU



En novembre, Congo Terminal réceptionnera à Pointe-Noire ses premiers engins de manutention électriques. Au premier semestre 2027, le Môle Est doit entrer en service avec cinq portiques de quai, quinze portiques de parc sur pneus et trente tracteurs portuaires, tous électriques. Plus aucun moteur thermique ne sera utilisé pour la manutention des conteneurs sur ce quai de **750 mètres, et la capacité du port atteindra 2,5 millions d'EVP.** Le pari est ambitieux. Il repose toutefois sur une condition dont les communications parlent peu : un terminal électrique fonctionne au rythme de la qualité du courant qui lui parvient. Or, l'électricité reste le maillon faible de l'économie congolaise. Interrogée pour cet article, UNICONGO indique que ses membres ne constatent aucune amélioration de la fourniture d'électricité par E2C. La production ne suffit pas à expliquer cette situation. Selon Eni, la Centrale électrique du Congo (CEC), alimentée au gaz à Pointe-Noire, fournissait en 2025 plus de 70 % de l'électricité du pays, avec un taux de fiabilité supérieur à 98 %.

Une équipe de l'École nationale supérieure polytechnique de l'Université Marien NGOUABI, avec des collègues de l'Institut supérieur des techniques appliquées de Kinshasa, vient de chiffrer les difficultés du réseau. Yves Pancrace Bowassa-Bob et ses coauteurs ont modélisé le réseau national à partir des données d'E2C, soit 45 nœuds et 27 lignes. Ils y ont raccordé le futur barrage de Sounda, puis simulé trois situations : les centrales thermiques en service, une CEC réduite au tiers de sa puissance et l'absence de toute centrale thermique. Dans les trois cas, au moins onze nœuds restent sous le seuil réglementaire de tension, fixé à 95 % de la valeur nominale (« **Impact of the Sounda Gorge Hydropower Plant on Power Flow and Voltage Stability of the Congo-Brazzaville Electrical Network Under PSAT** », **Science Journal of Energy Engineering, vol. 14, n° 2, 2026, p. 47-64).**

Ajouter des mégawatts ne suffit donc pas à relever la tension. Les auteurs rappellent que le réseau congolais est construit en antenne, sans bouclage. Sur un tel réseau, la panne d'une ligne coupe l'alimentation de tous les points situés en aval. Pour un terminal entièrement électrique, la qualité de la tension compte autant que la quantité d'énergie disponible. Un portique dont l'alimentation électrique faiblit s'arrête, et le navire attend à quai. Reste à savoir par quelle voie le Môle Est sera alimenté. Deux options se présentent. La première passe par le réseau public d'E2C. La seconde est rendue possible par l'**arrêté n° 12545 du 6 octobre 2023**, qui autorise la CEC à vendre directement son électricité à des clients éligibles, sans passer par les réseaux de transport et de distribution. Ce choix, légitime pour un opérateur qui doit garantir ses escales, engage toute la zone portuaire. Une alimentation directe mettrait le quai à l'abri, mais les transporteurs et les entrepôts installés autour du port resteraient dépendants du réseau public. E2C verrait alors un gros client solvable lui échapper.

Le Môle Est deviendrait un îlot électrique au milieu d'entreprises toujours exposées aux coupures. Il peut aussi servir de point d'appui à une amélioration bénéficiant à l'ensemble de la zone. Mes recherches sur la fiabilité électrique à Brazzaville m'ont appris qu'aujourd'hui, personne ne mesure précisément où naissent les coupures. Pour la distribution, le bilan annuel que les exploitants remettent au régulateur, l'ARSEL, ne retient que l'énergie non distribuée du fait des manœuvres et des travaux **(arrêté n° 21435 du 24 août 2021).** Les défaillances des postes de quartier sous l'effet de la charge ne sont prises en compte dans aucun chiffre. Le Môle Est donne l'occasion de corriger cette lacune à Pointe-Noire.

Les 19 et 20 août, le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Bruno Jean Richard ITOUA, a présidé à Brazzaville les ateliers de restitution du diagnostic d'E2C, première étape d'un plan de redressement assorti d'un contrat de performance. Ce contrat pourrait comporter un indicateur de continuité propre à la zone portuaire et industrielle de Pointe-Noire, calculé par départ, c'est-à-dire pour chaque ligne de moyenne tension qui quitte un poste. Chaque coupure serait alors classée selon son point d'origine : centrale, ligne de transport, poste source, réseau de moyenne tension ou poste de quartier. On saurait ainsi qui doit intervenir et qui doit payer.

UNICONGO aurait toute légitimité pour recevoir ces chiffres et demander à E2C de venir les présenter chaque année à ses membres. En France, cette mesure débouche sur une obligation : **le gestionnaire du réseau de distribution indemnise automatiquement toute personne privée d'électricité pendant plus de cinq heures à la suite d'une coupure du réseau.** Le terminal peut enfin jouer le rôle de client d'ancrage. Si un poste ou une ligne doit être renforcé pour l'alimenter, l'ouvrage peut être dimensionné pour toute la zone plutôt que pour le seul quai. Une demande régulière et solvable rend l'investissement finançable ; les entreprises voisines peuvent ensuite se raccorder à un équipement qu'elles auraient eu du mal à financer seules. Les premiers engins arrivent dans quelques semaines. C'est maintenant que la zone portuaire de Pointe-Noire doit être intégrée au contrat de performance d'E2C. ■



**Par Romain BLACHIER**
**Expert associé à la Fondation Jean-Jaurès**

COIN DE L'EXPERTISE

BON À SAVOIR

# DROIT SOCIAL : LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE






Par Ninelle BASSOUKA-MBILA
Conseillère Juridique

## 1. La notion de licenciement pour motif économique

Bien que le Code du travail congolais ne définisse pas expressément le licenciement pour motif économique, son article 39 encadre le licenciement individuel ou collectif motivé par une diminution de l'activité de l'établissement ou une réorganisation intérieure de l'entreprise. Il s'agit d'une rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, justifiée par des considérations économiques ou structurelles, indépendamment du comportement personnel du salarié.

En pratique, cette situation peut résulter d'une baisse significative de l'activité, de la perte d'un marché important, de difficultés financières durables ou d'une réorganisation interne. Les mutations technologiques, notamment celles liées à l'intelligence artificielle et à l'automatisation, peuvent également conduire à une évolution des besoins en personnel. L'employeur doit toutefois établir la réalité du motif invoqué.

## 2. Les conditions préalables au licenciement économique

Avant d'envisager une suppression d'emplois, l'employeur doit analyser la situation de l'entreprise et réunir les éléments justifiant la mesure : données financières et comptables, évolution de l'activité, pertes de marchés ou projet de réorganisation. Il doit également examiner les solutions susceptibles d'éviter ou de limiter les licenciements, telles que la réorganisation des services, la réduction de certaines charges ou l'aménagement du temps de travail, dans le respect des dispositions légales et conventionnelles applicables. La consultation des délégués du personnel constitue une étape essentielle de cette démarche.

### 3.1. L'information et la consultation des délégués du personnel

L'employeur doit informer par écrit les délégués du personnel des mesures envisagées et recueillir leurs avis ou suggestions avant la saisine de l'inspection du travail. Il leur communique les documents nécessaires à l'analyse de la situation et à l'examen des solutions alternatives.

Les délais de consultation et les conséquences de l'absence de réponse doivent être respectés conformément aux textes applicables.

À défaut d'accomplir cette formalité, la demande de licenciement économique, quelle que soit sa motivation, est rejetée.

### 3.2. La détermination de l'ordre des licenciements

Lorsque plusieurs salariés sont concernés, l'employeur doit établir l'ordre des licenciements selon les critères prévus par l'article 39 du Code du travail, notamment les aptitudes professionnelles, l'ancienneté et les charges de famille. L'application de ces critères doit être objective et documentée afin de prévenir les contestations.

### 3.3. La constitution du dossier administratif

L'employeur constitue le dossier de demande de licenciement conformément à l'arrêté n° 1108 du 24 juin 1996 et le transmet à l'autorité du travail compétente.

Le dossier comprend notamment les éléments financiers et comptables permettant d'apprécier la situation de l'entreprise, le projet de réorganisation ou de relance, les postes concernés et les éléments relatifs à la consultation des délégués du personnel.

La procédure prévoit l'intervention de la commission des litiges, qui se prononce sur la demande. L'employeur doit respecter les formalités, délais et voies de recours prévus par la réglementation.

### 3.4. La notification du licenciement

Lorsque la décision de la commission des litiges autorise le licenciement, l'employeur procède à la notification individuelle, écrite et motivée de la rupture aux salariés concernés, conformément aux formalités légales applicables.

## 4. Les obligations de l'employeur et les droits du salarié

### 4.1. La rupture du contrat et le paiement des sommes dues

La décision de la commission des litiges peut être favorable ou défavorable et est communiquée aux partenaires sociaux dans un délai de soixante-douze (72) heures.

Ces décisions sont susceptibles de recours, soit devant le ministre du Travail, soit devant la juridiction compétente. À la suite de la décision favorable de la commission des litiges, l'employeur doit notifier la rupture du contrat de travail dans le respect de la procédure applicable.

Il est tenu de régler les sommes dues au salarié, notamment le salaire restant dû jusqu'à la cessation effective du contrat, l'indemnité de licenciement lorsqu'elle est due, l'indemnité compensatrice des congés payés non pris et les autres sommes prévues par les textes ou la convention collective applicable. Le licenciement économique doit également être examiné au regard des règles relatives au préavis. Lorsque celui-ci est dû et n'est pas exécuté, l'employeur doit verser l'indemnité compensatrice correspondante, sauf disposition particulière applicable.

### 4.2. La priorité d'embauche

Conformément à l'article 39 du Code du travail, le salarié licencié pour motif économique bénéficie pendant un an d'une priorité d'embauche dans la même catégorie d'emploi. Il doit communiquer à son ancien employeur tout changement d'adresse survenu après son départ de l'établissement.

### 4.3. Le traitement fiscal des indemnités

Le traitement fiscal des sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail pour motif économique est encadré par l'article 114 A du Code général des impôts, qui prévoit une exonération de l'impôt sur les traitements et salaires pour les indemnités versées dans le cadre d'un plan social.

## Conclusion

Le licenciement pour motif économique constitue une mesure importante de gestion de l'entreprise, dont la mise en œuvre exige une justification rigoureuse du motif invoqué et le respect des procédures légales applicables.

En sa qualité de membre de la commission des litiges, UNICONGO accompagne les entreprises dans la compréhension et l'application de leurs obligations sociales.

À ce titre, il est vivement recommandé aux entreprises membres de saisir l'Union en amont de toute démarche auprès de l'Inspection du travail, afin de bénéficier d'un éclairage juridique sur la procédure applicable, d'être conseillées dans la constitution de leur dossier et d'anticiper les éventuelles difficultés liées à leur demande de licenciement économique. ■



# Chiffre du mois




# 3 120,8 milliards FCFA

## de ressources budgétaires projetées en 2027 : excédent annoncé de 482,4 milliards FCFA

Le Projet de loi de finances 2027 prévoit des ressources budgétaires de 3 120,8 milliards FCFA et des dépenses de 2 638,4 milliards FCFA, faisant ressortir un solde budgétaire global excédentaire de 482,4 milliards FCFA.

Si ces projections traduisent la volonté des autorités de consolider les finances publiques, leur mise en œuvre devra concilier discipline budgétaire, soutien à l'activité économique et préservation de la compétitivité des entreprises.

Présenté par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian YOKA, le projet s'inscrit dans une stratégie de maîtrise de l'endettement public et de couverture des besoins de financement de l'État. Pour 2027, les ressources de trésorerie sont estimées à **1 324,6 milliards FCFA, contre des charges de 1 757 milliards FCFA, soit un besoin net de financement de 432,4 milliards FCFA, que le gouvernement prévoit de couvrir grâce à l'excédent budgétaire annoncé.**

### Élargir l'assiette fiscale plutôt qu'alourdir la pression sur les entreprises

La consolidation des finances publiques ne devrait toutefois pas se traduire par une augmentation systématique des taxes et impôts pesant sur les entreprises déjà assujetties. Dans un environnement marqué par des coûts d'exploitation élevés, des difficultés de trésorerie et des contraintes persistantes sur l'activité, une pression fiscale supplémentaire risquerait de fragiliser davantage la compétitivité du secteur privé et de freiner l'investissement productif.

L'enjeu est donc de mener une réflexion approfondie sur l'élargissement effectif de l'assiette fiscale. Cela suppose notamment de renforcer la formalisation des activités économiques, d'améliorer le recensement des contribuables, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et de mieux intégrer les activités aujourd'hui insuffisamment prises en compte dans le système fiscal. Une telle démarche permettrait de mobiliser davantage de recettes sans faire reposer l'essentiel de l'effort sur les entreprises déjà conformes à leurs obligations.

Cette orientation implique également de poursuivre la modernisation de l'administration fiscale, de simplifier les procédures et de renforcer la prévisibilité des règles applicables aux entreprises. L'objectif doit être de concilier rendement fiscal, équité entre contribuables et amélioration du climat des affaires.

### L'apurement de la dette intérieure, un levier pour l'activité

Le projet prévoit également la poursuite de l'apurement progressif de la dette intérieure, notamment commerciale. Cette orientation est importante pour les opérateurs économiques, dont les créances sur l'État peuvent peser lourdement sur la trésorerie et limiter leur capacité à honorer leurs engagements ou à investir. L'efficacité de cette mesure dépendra toutefois du calendrier et du volume des paiements effectivement réalisés.

Approuvé en Conseil des ministres avant sa transmission au Parlement pour adoption, le Projet de loi de finances 2027 devra ainsi être apprécié à l'aune de ses résultats concrets. Au-delà de l'excédent budgétaire annoncé, le défi consiste à renforcer durablement les recettes publiques sans étouffer l'initiative privée, en privilégiant l'élargissement de l'assiette fiscale, une meilleure efficacité du recouvrement et une gestion rigoureuse des dépenses publiques. ■



emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

# CES ENTREPRISES RECRUTENT

## Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



**+800 postes disponibles**

Postulez dès aujourd'hui !

www.emploi.cg

PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : UNICONGO RENOUVELLE SES BUREAUX ET RÉAFFIRME SES PRIORITÉS ÉCONOMIQUES

***Réunie le 23 octobre 2026 à l'hôtel Hilton de Brazzaville, l'Assemblée générale d'UNICONGO a été consacrée au bilan des activités, aux questions financières et aux perspectives de l'organisation. Le renouvellement des bureaux de fédération accompagnera une mobilisation patronale centrée sur les difficultés concrètes des entreprises. Avec 468 adhérents et 19 fédérations, UNICONGO présente un bilan marqué par une intensification des échanges sectoriels. La présentation fait état de 65 réunions de fédération en 2026, contre 36 en 2025, tout en soulignant la nécessité de renforcer la participation des membres.***




## De nouvelles équipes pour porter les dossiers sectoriels

Plusieurs changements de présidence figurent dans les bureaux entrants : Marie Janice SOUZAN, de PEAC, à la Fédération Agriculture, Élevage et Pêche ; Joseph KOAUME, de SCLOG, à la Fédération Aval pétrolier ; Elodie BIESBROUCK, de Bureautiques & Services, à la Fédération Commerce ; et Alessio FUSER, de Likouala Timber, à la Fédération Forêts. La Fédération Médicale et Paramédicale est désormais présidée par Christian Hermann BOUNGOU, de CMI ; la Fédération Mines Solides par Patrick STEVENAERT, de Cominco ; la Fédération Technologies de l'information et de la communication par Richard TCHISSAMBOU, de Canal Plus Telecom Congo ; et la Fédération Tourisme par Séraphine EKOA, d'Africadvice. D'autres bureaux entrants associent continuité et renouvellement des vice-présidences. Calixte Médard TABANGOLI demeure à la tête de la Fédération Banques, Mireille NGAZO de la Fédération Éducation & Formation, Naji KHOURY MIKHAEL de la Fédération Hôtellerie, Restauration & Catering, Esther DEBOULET de la Fédération Services et Professions Libérales, et Eric NDONGO de la Fédération Transport & Transit.

Ces équipes auront à poursuivre les dossiers de leurs secteurs et à renforcer la participation des entreprises aux travaux collectifs. La création de la Fédération Minoterie et Industries céréalières du Congo constitue également une évolution de la représentation sectorielle, avec le même bureau reconduit.

## Carburant, fiscalité et réformes numériques au premier plan

Les rapports présentés décrivent des contraintes largement partagées : pénuries de carburant, difficultés énergétiques, pression fiscale, retards de paiement et obstacles administratifs. La pénurie de carburant a notamment conduit UNICONGO à réunir un conseil d'administration extraordinaire le 1er octobre, à saisir le Premier ministre et le ministre des Finances, et à documenter les impacts auprès des adhérents.




Le système de facturation électronique certifiée et la plateforme FOUTA ont également mobilisé l'organisation.

Les démarches portent sur l'adaptation des calendriers, la clarification des modalités et l'accompagnement des entreprises.

La CAMU et la TVA du secteur pétrolier restent parmi les principaux dossiers de plaidoyer.

## Des services et des programmes à consolider

Le bilan présente aussi les actions en faveur des compétences et de l'employabilité. La troisième cohorte du mentorat compte 39 jeunes accompagnés. Le programme Basi na Biso poursuit son travail sur le leadership féminin, tandis qu'eCampus soutient l'accès à la formation. L'ordre du jour comprenait l'examen des comptes 2025, de l'exécution budgétaire 2026 et du projet de budget 2027. Les états financiers présentés font ressortir un excédent de 29,9 millions de FCFA pour 2025.

Pour les nouveaux bureaux des fédérations, l'enjeu sera de transformer les préoccupations recensées en démarches suivies et en réponses concrètes. Leur mobilisation contribuera à la capacité d'UNICONGO à défendre les entreprises. ■

# SAFPRO 2026 : RAPPROCHER LA FORMATION DES BESOINS DES ENTREPRISES




Le 2 octobre 2026, dans la ville océane, UNICONGO, à travers sa Fédération Éducation & Formation, a organisé la première édition du Salon de la Formation Professionnelle du Congo (SAFPRO).

Entreprises, établissements de formation, jeunes et acteurs de l'emploi se sont réunis autour d'un objectif commun : mieux adapter les compétences aux besoins du marché du travail. La journée a été rythmée par deux panels consacrés aux enjeux de la formation professionnelle.

**Le premier, intitulé « Formation et performance des organisations »**, a réuni Dupond EBOUILLI, Expert en stratégie et management des organisations, Emeryle ITOUA, Gérante de Manageo Conseils, et Christian MAKOSSO, Directeur général d'ATOM. Modérés par Bernard NGAZO, les échanges ont porté sur les liens entre développement des compétences, organisation et performance des entreprises.





**Le deuxième panel, « Pour une formation efficace, quels leviers ? »**, a accueilli Hicham FADILI, Directeur général du Crédit du Congo, Aristide NDJAWE, Directeur des ressources humaines de Congo Terminal, et Amadou DIAKHATÉ, Directeur général de BEM. Les discussions ont prolongé la réflexion sur les moyens de rendre la formation plus adaptée aux réalités professionnelles.

## Innovation et partage d'expériences

Les stands d'exposition ont permis aux entreprises et aux organismes de formation de présenter leurs activités et de favoriser les rencontres professionnelles. UNICONGO adresse ses remerciements notamment au Ministère de l'Emploi, de l'Entrepreneuriat et de la Formation qualifiante, au Ministère de l'Enseignement technique, au Port autonome de Pointe-Noire, à MUCODEC, ILOGS, BCH, BRALICO, BRASCO, ITE (VIVAL/VIVA/CROUSTI), Trident OGX et au Conseil Congolais des Chargeurs. À travers le SAFPRO, UNICONGO réaffirme son engagement en faveur d'un rapprochement durable entre les entreprises et les acteurs de la formation. L'objectif est d'encourager le développement de compétences adaptées aux besoins des employeurs et de contribuer à la compétitivité du secteur privé congolais.

La prochaine édition du SAFPRO se tiendra à Brazzaville, afin de poursuivre cette dynamique de dialogue, de partage d'expériences et de réflexion autour des compétences de demain. ■

# FÉDÉRATION TOURISME : LEVER LES OBSTACLES ET CONSTRUIRE UNE OFFRE ACCESSIBLE

***Simplifier l'entrée sur le territoire, développer le tourisme intérieur et mieux faire connaître l'offre locale : la Fédération Tourisme d'UNICONGO travaille sur les conditions concrètes de développement de la destination Congo. Son rapport à l'Assemblée générale 2026 présente une feuille de route associant plaidoyer institutionnel, projets éducatifs et coopération régionale. Plusieurs dossiers attendent encore de se traduire par des réalisations accessibles aux professionnels et aux visiteurs.***

***La Fédération Tourisme rassemble des agences de voyages, des tour-opérateurs et d'autres acteurs engagés dans la structuration de l'offre touristique congolaise. Elle compte onze entreprises membres. Elle est présidée par Séraphine EKOA, d'Africadvice, accompagnée de trois vice-présidents : Robby OBANQUE, de GASI Congo, Augustin ZOKO, de Zoko Group, et Gilles MPION, de Lawanda Tours.***




## L'accès au territoire, une priorité toujours en attente

Les difficultés de délivrance des visas et les lenteurs du déploiement du visa électronique figurent parmi les principaux obstacles identifiés dans le rapport. Pour les opérateurs, la promotion de la destination doit s'accompagner de conditions d'entrée plus simples et plus prévisibles. Le dossier est porté au niveau du secrétariat général d'UNICONGO, notamment à travers des courriers officiels adressés aux autorités compétentes.

La démarche vise à accélérer la mise en place d'un visa simplifié et à faciliter la préparation d'offres promotionnelles pour les tour-opérateurs certifiés. La Fédération poursuit également son plaidoyer pour alléger les démarches administratives et allonger la durée de validité des certificats d'hébergement. L'objectif est de réduire les contraintes qui compliquent l'organisation des séjours. Ces demandes restent des priorités de travail.

## Faire découvrir le Congo aux Congolais

Le développement du tourisme intérieur constitue un deuxième axe. La Fédération souhaite encourager les Congolais à découvrir et à valoriser leur patrimoine, en construisant des propositions adaptées aux publics locaux. Le projet de sorties scolaires occupe une place centrale dans cette démarche. Il prévoit des circuits touristiques destinés aux élèves des établissements publics et privés, en partenariat avec l'Office du tourisme et avec la mobilisation de transports dédiés.

Cette initiative associe découverte du patrimoine et sensibilisation des jeunes. Elle permettrait également aux professionnels de proposer des activités organisées autour d'un public identifié. Pour 2026-2027, la Fédération prévoit de finaliser le programme, de lancer les premières sessions et de travailler à sa pérennisation. Son déploiement reste donc à concrétiser avec les partenaires concernés.

## Rendre l'offre locale plus visible

La qualité de l'information disponible fait également partie des dossiers suivis. La Fédération travaille à la finalisation d'un guide de séjour à Brazzaville, conçu pour présenter de manière cohérente les possibilités d'hébergement, de restauration et de location de véhicules.

Ce support doit faciliter la préparation des séjours et améliorer l'expérience des visiteurs. Son édition et sa diffusion figurent parmi les orientations annoncées, aux côtés de la finalisation d'une plateforme collaborative consacrée à la promotion du secteur.

Ces outils répondent à un besoin : rendre l'offre plus lisible et permettre aux différents prestataires de mieux orienter leurs services. Leur utilité dépendra de leur publication effective et de la qualité des informations mises à disposition.

### Renforcer les liens avec l'hôtellerie et la restauration

La Fédération poursuit la mutualisation de certaines actions avec la Fédération Hôtellerie-Restauration d'UNICONGO. Cette coopération concerne le plaidoyer et la participation aux grands événements. Les activités sont complémentaires : les agences et tour-opérateurs organisent les déplacements et les circuits, tandis que les établissements d'hébergement et de restauration contribuent au séjour.

La coordination permet de rapprocher les préoccupations et de porter des demandes communes. Cette démarche donne une dimension collective aux questions d'accessibilité, d'accueil et de promotion, qui concernent plusieurs catégories de professionnels.

### Développer des circuits régionaux et des partenariats

À l'échelle régionale, la Fédération a pris contact avec la Fédération des Entreprises du Congo, en République démocratique du Congo, pour développer des circuits jumelés et des échanges encadrés entre Brazzaville et Kinshasa.

La concrétisation de premiers circuits transfrontaliers figure dans ses perspectives, la préparation de missions conjointes de prospection et de partenariats avec des réseaux d'agences internationaux, ainsi qu'une consultation par la Société financière internationale pour le diagnostic du tourisme congolais.

### Passer des projets aux services disponibles

La feuille de route réunit des priorités : simplification de l'entrée sur le territoire, sorties éducatives, publication des supports de promotion et coopération avec les professionnels de RDC. La Fédération entend ainsi agir sur les obstacles administratifs comme sur la construction de l'offre. Les prochaines étapes devront permettre de mesurer les avancées : procédures simplifiées, premières sorties organisées, guide diffusé et circuits commercialisables. C'est à travers ces réalisations que son action pourra améliorer les conditions de travail des professionnels et l'accueil des visiteurs. ■







UNICONGO

# ILS NOUS ONT REJOINTS

**FÉDÉRATION AEP**

**PEAC**
Activités agro-pastorales

**CONGOSEM**
Importation & commercialisation des semences et des produits agricoles

**FÉDÉRATION ASF**

**BPC BOURSE**
Intermédiation boursière

**FÉDÉRATION BTP**

**VIYA SERVICES**
Bureau d'étude et BTP

**FÉDÉRATION INDUSTRIE**

**SENIG**
Construction métallique et navale

**FÉDÉRATION SPL**

**AINESIS**
Prestation de service et mise à disposition du personnel

**FÉDÉRATION TRANSPORT & TRANSIT**

**SOCIÉTÉ SALOMON GROUP**
Transport Routier

**TBC**
Manutention

**CAMEROUN**
Douala
Yaoundé

**RCA**
Bangui

**SAO TOMÉ-ET PRINCIPE**
Sao Tomé
Principe

**NIGÉRIA**
Port Harcourt
Lagos

**RDC**
Kinshasa

**CONGO**
Brazzaville
Pointe-Noire

**GUINÉE ÉQUATORIALE**
Malabo
Bata

**BÉNIN**
Cotonou

**GABON**
Libreville
Port-Gentil
Franceville
Oyem
Makokou

**AFRIQUE DU SUD**
Johannesburg



# LE CŒUR DE L'AFRIQUE *VOUS EST OUVERT*

**FLYGABON.com**

**ADRESSE BRAZZAVILLE**
IMMEUBLE TOURS VILLARECCI 76
AVENUE AMILCAR CABRAL
**+242 06 115 13 14**

FLYGABON

**ADRESSE POINTE-NOIRE**
GALERIE MARCHANDE ATLANTIC PALACE HOTEL
AVENUE GÉNÉRAL CHARLES DE GAULLE
**+242 05 045 38 07**